

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Industrie - enquête publique - PARC ÉOLIEN BRANFEUL

De : Thomas LE CAMPION <thomas.le-campion@gmb.bzh>

Date : 30/09/2020 19:03

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le Groupe Mammalogique Breton est une association d'étude et de protection des Mammifères sauvages de Bretagne. A ce titre nous travaillons depuis plus de 30 ans sur de nombreuses espèces de Mammifères dont les chauves-souris et plus particulièrement ces dernières années sur la problématique des éoliennes et leurs impacts sur les chiroptères.

A la lecture des différents éléments à notre disposition dans le cadre de cette enquête publique nous souhaitons vous alerter sur trois points qui nous semblent dommageables pour la prise en compte des chiroptères dans le cadre du projet Eolien de Branfeul :

- L'étude d'impact a fait l'impasse sur une synthèse des données chiroptérologiques des associations qui travaillent sur les chiroptères (Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante). Seules des cartes de répartition de l'Atlas des Mammifères de Bretagne (données à la maille 10x10km) et une liste non exhaustive d'espèces à la commune provenant du portail Faune Bretagne ont été utilisées. Ces données de présence/absence sont trop peu informatives pour caractériser les enjeux chiroptérologiques des différentes aires d'études et trop peu détaillées pour calibrer au mieux les sorties et techniques d'inventaires nécessaires à la conduite d'une bonne étude d'impact.

- De fait le nombre de sorties de terrain est insuffisant et la pression d'échantillonnage sur le site est faible (6 sorties, 30 heures d'écoute active et 5 nuits complètes en suivi passif). Notons également une pression échantillonnage peu élevée lors de la période de migration automnale qui est pourtant la période la plus sensible, y compris en milieu ouvert. L'étude d'impact chiroptérologique est donc lacunaire et ne peut en l'état prétendre à un diagnostic complet et sérieux de la zone d'étude. A minima cette étude d'impact aurait nécessité la mise en œuvre d'un enregistreur passif au sol et d'un enregistreur passif en altitude pendant toute la durée d'un cycle biologique complet (de mars à octobre). Malgré les nombreux documents de cadrages des études d'impacts justifiant l'importance des études acoustiques chiroptérologiques en continue et notamment celles en altitude, elles n'ont pas été conduites par le porteur de projet. Cette étude est pourtant nécessaire pour calibrer au mieux l'activité chiroptérologique sur le site et les mesures de limitation des futurs impacts du parc sur les populations de chauves-souris.

- L'étude des effets cumulés sur les chiroptères ne met pas en lumière les problématiques actuelles de mortalités relevés sous certains parcs de la zone d'étude éloignée.

Ces trois éléments conduisent le bureau d'étude à une sous estimation des enjeux chiroptérologiques du site. Le rapport fait mention de nombreux éléments visant à minimiser les impacts futurs d'un projet éolien sur les chauves-souris et tente de discréditer les travaux de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères qui rédige pourtant ses recommandations chiroptérologiques nationales grâce aux experts nationaux sur le sujet et appuie ses recommandations sur l'expertise scientifique internationale et indépendante

reconnue d'Eurobats (<https://www.eurobats.org/>).

En réalité :

- la zone d'étude éloignée accueille 19 espèces de chiroptères soit la quasi totalité des espèces inventoriées en Bretagne (22 espèces) et non 13 comme indiqué dans l'étude d'impact page 124.
- la zone d'étude éloignée abrite plusieurs sites à enjeux pour la conservation des chiroptères en Bretagne non listés dans l'étude d'impact. A minima nous pouvons citer la réserve associative de Bretagne Vivante sur le site de Corbinières (site d'intérêt départemental) contenue dans l'aire d'étude rapprochée qui accueille 17 espèces ou le complexe de sites d'hibernation et de swarming de Teillay, Soulvache et Rougé (sites d'intérêts départementaux) contenus dans l'aire d'étude éloignée. Nous notons également que les Espaces Naturels Sensibles n'ont pas été inventoriés alors qu'il en existe au moins un dans l'aire d'étude rapprochée : la vallée de Corbinières.
- le site d'implantation intègre le rayon d'action d'une colonie de mise-bas de Noctule commune située sur le site de Boeuvres (8 km du projet de parc), une espèce menacée de chauves-souris dont le statut de conservation ne cesse de se dégrader au niveau national en raison notamment de l'implantation d'éoliennes. Actuellement les populations bretonnes de cette espèce semblent très fragiles et principalement concentrées sur le sud de l'Ille-et-vilaine et l'est du Morbihan. La colonie de Boeuvre accueille plusieurs centaines d'individus et constitue donc un site prioritaire pour la conservation de cette espèce dans le grand-ouest de la France. Le développement éolien de ces dernières années sur le secteur d'implantation et les cadavres retrouvés sous certains parcs de cette partie de la Bretagne nous font craindre une fragilisation importante des colonies et une éventuelle disparition à court terme de cette espèce dans la région. Un nouveau parc sur ce secteur viendrait fragiliser encore plus cette situation déjà critique. Vous trouverez ci-dessous les résultats des tendances d'évolution des populations de Noctule commune publiés en juin 2020 et calculés par l'équipe de recherche sur les Chiroptères au CESCO (Muséum National d'Histoire naturelle, Paris, France). Ces chiffres sont très préoccupants :

Nyctalus noctula DECLINE -88% (-91; -84%)

Cette espèce affiche un déclin très préoccupant sans variation géographique significative, même si le poids de l'Île-de-France dans ce calcul est très important. Son déclin est aussi significatif en Touraine, et une tendance probable au déclin en Nord-Pas-de-Calais. Cela confirme cette mauvaise nouvelle pour cette espèce migratrice et sensible au risque de collision avec les pâles d'éoliennes.

- la zone d'étude éloignée accueille à minima un parc particulièrement mortifère pour les chauves-souris, notamment pour la Noctule commune : le parc éolien de Conquereuil (44). D'autres parcs situés en marge de l'aire d'étude éloignée (Landes Couesmes et Avessac) ont également fait l'objet de mortalités massives et ont également impactés des individus de Noctule commune.

- le projet de parc éolien est situé sur une butte à la base de laquelle se trouvent des milieux favorables à la production et l'émergence d'insectes (zones humides, étangs, boisements, prairies). Cette situation paysagère peut favoriser l'émergence de conditions de collisions élevées via le phénomène de "Hilltoping". Ce phénomène concentre les insectes et les chiroptères sur les points hauts grâce au courants d'airs chauds ascendants. Ce phénomène se produit majoritairement lors des saisons à forts contrastes thermiques entre le jour et la nuit (période automnale principalement). Il pourrait en partie être responsable des mortalités massives observées sur les parcs éoliens de Landes de Couesmes et de Béganne (56).

En l'état le Groupe Mammalogique Breton est donc opposé au projet de parc éolien de Branfeul.

Si toutefois ce projet devait voir le jour nous souhaitons à minima :

- qu'un plan de bridage similaire aux conditions de bridage obtenues par Arrêté Préfectoral Complémentaire pour le parc éolien de la Saussinais soit mis en place dès la première nuit de mise en service du parc : soit un arrêt nocturne des trois éoliennes d'avril à octobre, pendant la totalité de la durée de la nuit, sans conditions de pluviométrie, par vents inférieurs à 7m/s et par températures supérieures à 10°C.

- que le plan de bridage chiroptérologique définitif soit défini après trois années de suivi acoustique en continu à hauteur de nacelle couplé à trois années de suivi au sol de la mortalité des chiroptères.

- que les résultats de ces suivis et les modifications du plan de bridage initial défini au premier alinéa soient partagés et validés par un comité de suivi qui intégrera notamment le Groupe Mammalogique Breton et les services de l'état.

En vous souhaitant une bonne réception de cette déposition et nous tenant à votre disposition pour tout renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos considérations distinguées.

--

--

Thomas Le Campion

Chargé de mission « Etudes et conservation »

Actions en Ille-et-Vilaine et Morbihan.

Groupe Mammalogique Breton

Contacts siège et antennes | [facebook](#) | [twitter](#) | [flickr](#)

Association membre de FBNE

Nous voulons des coquelicots !

Pour réduire notre empreinte carbone, nous avons **enlevé les images** de nos signatures électroniques.

Pensez à **supprimer ce mail de votre boîte électronique** dès qu'il ne sera plus utile !

[Comment réduire l'empreinte carbone de ses e-mails](#)



Garanti sans virus. www.avast.com